

l'observance

le bulletin d'informations de la fédération nationale des syndicats d'internes en pharmacie

n°13

«La fin d'année mais l'histoire continue !»

Bonjour à tous,

L'année se termine, et comme conte de Noël, nous allons vous parler de l'épisode dit de « l'article 3 ». Déposé par des sénateurs et soutenu par le ministère de l'enseignement supérieur, cet article noyé dans un texte sur le patrimoine immobilier des universités, réintroduisait pour les universitaires non titulaires du DES de biologie médicale la possibilité de valider et de diriger des services hospitaliers de biologie médicale. Outre le fait que cela remet en cause l'esprit de la réforme voulue par le ministère de la santé, les possibilités dérogatoires existent déjà et sont bien assez nombreuses.

La mobilisation intense, massive et prolongée des syndicats d'internes membres de la FNSIP, ainsi que des syndicats de biologistes « séniors », pendant 3 semaines, a permis de faire valoir nos arguments auprès des sénateurs, puis des députés, qui ont finalement rejeté le texte. Cela n'a pas été une mince affaire car le texte était très soutenu par le ministère de l'enseignement supérieur et par les doyens des facultés de médecine.

Dans ce duel qui pourrait être un tir à la corde, nous représentons un côté de la corde, mais de l'autre côté, il y a de multiples groupes pour tirer contre nous : les groupes financiers, Bercy, les chaînes de laboratoires, les sous-traitants de pharmacie... Donc, il ne faut surtout pas que nous nous reposions sur cette belle victoire. Il faut absolument que nous gardions notre cohésion et notre vigilance.

La biologie, a beaucoup fait parler d'elles ces dernières semaines mais nous avons beaucoup de chantiers devant nous.



La recherche, pour laquelle le DES IPR est une chance qu'il faut absolument défendre : l'atelier du congrès de Rennes a pu montrer à quel point la tâche est immense.

Pour la pharmacie hospitalière, nous continuons à réclamer le DES qualifiant. Il faut se battre pour que la qualité de notre formation soit reconnue comme indispensable pour exercer des responsabilités au sein d'une PUI. Il faut se battre pour que l'humain reste au cœur des hôpitaux, que l'Etat ne cède pas aux sirènes de la sous-traitance à outrance. Il faut se battre pour faire reconnaître la valeur ajoutée que représente une PUI dans un hôpital. Il faut se battre pour faire comprendre aux directeurs d'hôpitaux que si les actes de son hôpital lui « rapportent » au travers de la T2A, c'est parce qu'il y a des pharmaciens qui améliorent l'efficacité, la sécurité et la qualité des soins pharmaceutiques et font baisser les coûts.

Ces luttes portent tôt ou tard leurs fruits comme pour l'article 3. Alors croyons en nous, croyons en la pharmacie de demain!

Tout le bureau de la FNSIP vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

Bastien Langrée

Co-président,

Sachons saisir la chance d'être interne aujourd'hui afin de bâtir au mieux la santé de demain.

édito

le bulletin d'informations de la fédération nationale des syndicats d'internes en pharmacie

actualités

La CJUE a rendu son verdict : victoire pour la biologie médicale française



La CJUE a suivi les réquisitions de l'avocat général. **Elle a donc rejeté la plainte en considérant que la restriction de détention de 75% du capital par des biologistes est fondée dans l'objectif de protéger la**

santé publique.

La FNSIP va donc désormais demander à ce que la **parution du décret concernant le 5.1** se fasse rapidement afin que, ce que la CJUE a reconnu comme fondé, puisse s'appliquer effectivement en France.

Rejeté par le Sénat puis par le Parlement



L'article 3 assouplissait les règles de recrutement des postes de biologistes en CHU et permettait à des personnes n'étant pas titulaires du DES de biologie médicale de valider

des examens de biologie médicale.

C'est une décision conforme à l'Ordonnance de janvier 2010 et surtout **conforme à l'intérêt du patient** en protégeant une offre de soins de qualité.

La FNSIP s'en réjouit et les arguments que nous défendions ont eu gain de cause.

DES de pharmacie qualifiant



Ce dossier n'est pas résolu depuis tant d'années! Mais **la FNSIP ne s'en désait pas** pour autant et multiplie les contacts afin de trouver une issue à ce problème. Un communiqué de presse publié sur fnsip.fr illustre

notre travail et notre tenacité.

La **reconnaissance de notre DES est nécessaire** pour pérenniser et garantir l'excellence de notre formation ainsi que pour valoriser notre cursus.

bons plans



Allez à la **rencontre du milieu industriel** à l'occasion d'une **visite du site de production** près d'Orléans organisée par la FNSIP et les laboratoires Servier. Les départs se feront de Paris les **26 janvier et 2 mars 2011**.

Places limitées, inscriptions sur vp-pibm@fnsip.fr

Partenariats FNSIP



Responsabilité civile professionnelle gratuite + contrat de groupe prévoyance à 11€/interne /an (inscription de groupe c'est à dire pour tous les adhérents de l'association locale) **avec le Groupe Pasteur Mutualité**



Avantages exclusifs **avec CMV-BNP Paribas : 2 ans d'abonnement gratuit sur vos services bancaires pour l'ouverture de votre compte chèque** (valable même pour les internes qui ont déjà eu des avantages BNP en tant qu'étudiants !) et des offres privilégiées sur les prêts immobiliers et les crédits étudiants

Pour plus d'infos, contactez vos responsables d'associations locales ou écrivez à vp-partenariats@fnsip.fr

agenda

3 février 2011 : 6èmes rencontres de l'association française de stérilisation à Lyon. Le thème sera les emballages en stérilisation.

10 au 12 mars 2011 : congrès de la société française d'hématologie à Paris. Ce congrès sera associé à celui du groupe d'étude hémostase thrombose (GEHT).